

Formation RPE. (3 jours)

Analyser les textes de la convention collective.

Comprendre les textes et la rédaction du contrat de travail.

Comprendre la spécificité des MAM pour accompagner les projets.

En présentiel et à distance

Mis à jour le 13 mars 2026

Contacts :

Référent handicap : Sandra ONYSZKO – 06.63.23.83.23

Référent administratif : Marie-Laure CHOISIER – 05.62.09.93.85 Poste 1

Public :

Animateurs de RPE en poste ou animateurs débutants, responsable des animateurs RPE.

Pré-requis :

Aucun.

Objectifs :

L'objectif est d'avoir une connaissance et une maîtrise des articles de la convention collective nationale des assistants maternels en lien avec les calculs qui l'entourent et la rédaction du contrat de travail qui lie le salarié assistant maternel et le parent employeur tout en adaptant sa posture professionnelle aux différents comportements et publics. Sensibilisation à la médiation.

Ainsi qu'une connaissance du statut des maisons d'assistants maternels afin d'aider et accompagner les porteurs de projets de MAM sur leur territoire.

Compétences visées :

Améliorer les connaissances sur le statut des assistants maternels, les textes réglementaires, techniques et juridiques liées à l'accueil du jeune enfant à domicile ou en MAM pour une transmission des informations et un accompagnement adapté vers les familles employeurs et à l'ensemble des comportements.

Connaissance des MAM, de leur statut, spécificités, atouts et limites.

Aptitudes :

Maîtriser la convention collective des assistants maternels, les calculs qui l'entourent et le contrat de travail qui lie parent employeur et assistant maternel. Savoir transmettre les informations conformément à leur interprétation vers les familles et professionnels assistants maternels.

Maîtriser les textes entourant l'accueil en maisons d'assistants maternels.

Moyens et support pédagogiques :

Convention collective nationale des particuliers et emploi à domicile du 15 mars 2021 (commentée par nos soins), CASF, documentation Ufnafaam, cas pratiques, power point. Guide ministériel MAM de mars 2016.

Modalités d'évaluation :

Situations, échanges avec questions et réponses. Une évaluation finale est effectuée par le biais d'un QCM.

Lieu : sur site, à Paris ou en région selon la demande.

Durée : 3 journées de 6 heures soit 18 heures.

Délai et modalités d'accès :

Un entretien téléphonique est effectué en amont pour proposer une formation adaptée. A compter du retour du devis signé, le délai moyen pour accéder au 1er jour de formation est entre 1 et 6 mois.

Coût de la formation hors frais :

2 700 euros.

Profil de votre formateur :

Formateur spécialisé sur le statut des assistants maternels agréés, auteur de livres, fascicules et cahiers d'exercice sur le sujet, médiateur.

Accessibilité :

En cas de situation d'handicap, une étude sera effectuée pour proposer une formation adaptée.

Une salle de formation adaptée sera mise à disposition si nécessaire.

Programme :

Introduction : La convention collective nationale des particuliers et emploi à domicile du 15 mars 2021.
Remise de la convention collective commentée par nos soins.

JOUR 1 : ANALYSER LA CONVENTION COLLECTIVE (7 heures)

Lecture attentive de la convention collective en vigueur (mis à jour au 1^{er} janvier 2022).

Comprendre les textes et l'esprit de la loi.

Les articles de la convention collective relatifs aux assistants maternels.

La mensualisation basée sur 52 semaines.

Comprendre la mensualisation basée sur 52 semaines.

Explication, cadre et loi de la base d'une mensualisation sur 52 semaines.

Savoir calculer le salaire d'une mensualisation basée sur 52 semaines.

Démonstration d'un cas pratique basé sur cette mensualisation.

Les congés payés et la mensualisation basée sur 52 semaines.

Maîtriser le calcul des congés de la mensualisation basée sur 52 semaines.

Analyser les textes principaux de la CCN et savoir en discuter avec les assistants maternels.

Développer le cadre de loi des congés en lien avec la mensualisation sur 52 semaines.

Démonstration d'un cas pratique basé sur cette mensualisation.

Cas pratiques.

La mensualisation basée sur 46 semaines et moins.

Comprendre la mensualisation basée sur 46 semaines et moins.

Explication, cadre et loi de la base d'une mensualisation sur 46 semaines et moins.

Savoir calculer le salaire d'une mensualisation basée sur 46 semaines et moins.

Démonstration d'un cas pratique basé sur cette mensualisation.

Les congés payés et la mensualisation basée sur 46 semaines et moins.

Maîtriser le calcul des congés de la mensualisation basée sur 46 semaines et moins.

Analyser les textes principaux de la CCN et savoir en discuter avec les assistants maternels.

Développer le cadre de loi des congés en lien avec la mensualisation sur 46 semaines et moins.

Démonstration d'un cas pratique basé sur cette mensualisation.

Cas pratiques.

JOUR 2 : LE CONTRAT DE TRAVAIL (7 heures)

Organisation méthodologique et analytique du contrat de travail.

Selon les principaux textes applicables aux assistants maternels et les négociations.

Les différents types de contrat de travail.

Le CDI, le CDD et le contrat occasionnel.

La promesse d'embauche : l'engagement réciproque.

Le contenu du contrat de travail.

Les points essentiels et les clauses particulières.

L'exécution du contrat de travail.

La période d'essai, Les durées et horaires d'accueil, la rémunération, les jours fériés.

Les absences et la déduction pour absences selon la cour de cassation en vigueur.

Les indemnités diverses : entretien, repas, km.

La formation professionnelle obligatoire et continue.

La rupture du contrat de travail

La procédure

Le calcul du solde de tout compte.

La régularisation.

Les documents de fin de contrat.

La déclaration et le bulletin de salaire

Informar les assistants maternels du fonctionnement déclaratif et des outils à leur disposition.

Responsabilités et assurances

A quoi sert une assurance ? Quelles responsabilités ? Et quelles obligations ?

Autorité parentale et obligation de discrétion

Le contrat d'accueil et les autorisations.

JOUR 3 : ACCOMPAGNEMENT DES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (4 heures)

Guide ministériel des maisons d'assistants maternels

Analyser son contenu afin de d'aider les assistants maternels porteurs de projets de création.

Maîtriser l'aspect juridique et le fonctionnement d'une MAM dans un objectif de professionnalisation.

Situation nationale des MAM

La MAM est un ERP

- Comprendre le cerfa ERP

Comprendre la spécificité des MAM

- Pas de supervision mais une équipe

Statut juridique de la MAM

- Les formes de regroupement

- Les formes associatives

- Avantages et inconvénients

- Les limites de l'association MAM

- Les statuts et le règlement intérieur

L'organisation dans la MAM

Les obligations financières

La délégation d'accueil

La responsabilité civile professionnelle

Savoir transmettre les informations prioritaires vers les familles et assistants maternels